



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA COMPAGNIE PREMIÈRE INTENTION

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

VU l'arrêté du Maire n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture et du Patrimoine,

CONSIDERANT la programmation culturelle du festival des Mascarets 2025,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec la compagnie Première Intention domiciliée 69, rue Gantois 59000 LILLE pour des interventions dans différents lieux du 25 au 27 juin 2025 et des livraisons à domicile du spectacle « Allo Jonglage » du 27 au 28 juin 2026 pour un montant de 6.190,78 €.

Fait à Pont-Audemer, le 10 juin 2025

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge
de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON

